



**Syndicat CGT des territoriaux de Corbeil-Essonnes**

**Foyer Charlotte Ansart**

**9 Allée Aristide Briand**

**91100 Corbeil-Essonnes**

## **COMMUNIQUÉ**

Aujourd'hui lundi 22 septembre 2025, le président Macron au nom de la France, va reconnaître « l'Etat de Palestine ». Le ministre démissionnaire de l'Intérieur a demandé aux préfets d'interdire le pavoisement des drapeaux palestiniens sur les mairies et Corbeil est concernée. Alors qu'il est possible d'arbore le drapeau ukrainien, pourquoi cela ne serait-il pas possible pour le drapeau Palestinien ?!?

Mais au-delà de cette reconnaissance symbolique, dont on sait qu'elle n'entraînera aucune réalisation sur le terrain, l'urgence est de prendre toutes les mesures possibles afin de contraindre l'état génocidaire Israélien à cesser le massacre et imposer un cessez-le-feu. Cela passe par une rupture totale des relations économiques, militaires (les livraisons de composants militaires ne se sont jamais arrêtées), sportives, culturelles. Ce que le président Macron refuse de faire !

En ce qui concerne la Fédération CGT des services publics, elle a rejoint la campagne BDS « Boycott Désinvestissement Sanctions » et demande aux mairies de ne passer aucun accord, aucun marché avec des entreprises Israéliennes, ou qui par leur présence contribuent à maintenir et renforcer la politique d'apartheid et de vol des terres palestiniennes. Au-delà du symbole du drapeau palestinien, cela vaut aussi pour la mairie de Corbeil. Pour la CGT, en Palestine comme dans le monde entier, il ne peut y avoir de libertés sans l'égalité complète entre tous les individus, avec le droit à se déplacer sans entraves. Cela passe dans l'immédiat par le fait de prendre toutes les mesures pour arrêter le bras meurtrier du gouvernement israélien. C'est pourquoi la CGT participe et apporte tout son soutien à la flottille de la liberté, qui se rend vers Gaza pour rompre le blocus.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 22 septembre 2025